



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la Coordination
et du Management de l'Action Publique
Bureau des Procédures d'Utilité Publique
Affaire suivie par Huguette Famchon

☎ 02.40.41.47.53

☎ 02.40.41.47.50

Nantes, le **19 AVR. 2011**

**Information sur l'existence d'un avis tacite
de l'autorité environnementale**

Nom du pétitionnaire : Société d'Équipement de la Loire-Atlantique (SELA), dont le siège social est situé 18 rue Scribe BP 80312 44003 NANTES Cedex .

Nature et adresse du projet : Aménagement de la ZAC du Clos du Bocage sur le territoire de la commune de PORNIC

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 11 février 2011.

Depuis le **11 avril 2011**, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable.

Cet avis ne préjuge en rien de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le PREFET

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Michel PAPAUD